

La France paie toujours la facture des 35 heures

Marc Landré, *Le Figaro.fr*, 14 décembre 2009

Dix ans après avoir été votée par la gauche, et malgré les multiples assouplissements apportés depuis, la réduction du temps de travail pèse encore sur les entreprises.



C'était il y a dix ans, le 15 décembre 1999. Le Parlement faisait entrer définitivement la France dans l'ère des 35 heures en adoptant la seconde loi Aubry sur la réduction du temps de travail. Les entreprises de plus de 20 salariés avaient jusqu'au 1er février suivant pour se mettre en règle ; les plus petites obtenaient deux ans de sursis.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002 n'ont eu de cesse de corriger ce que Lionel Jospin avait fini par qualifier d'«erreur économique» et que Nicolas Sarkozy estime aujourd'hui être une «erreur historique». D'après l'institut de recherche COE-Rexecode, les 350 000 emplois créés entre 1997 et 2002 ne l'ont été que grâce à la croissance, et pas grâce à la réduction du temps de travail. «L'accroissement de l'emploi n'a pas été supérieur en France sur cette période, alors que nous avons une croissance

plus forte, remarquait dès 2004, son directeur, Michel Didier. Il n'y a pas eu un enrichissement supérieur de la croissance en emplois qui s'expliquerait par la réduction du temps de travail.»

Côté finances publiques, les 35 heures ont coûté cher : 15 milliards d'euros par an, à partir de 2002, en allègements de charges, pour compenser en partie l'augmentation de 11 % du coût horaire du travail. Ces aides n'ont pas suffi, car les entreprises ont dû piocher dans leurs gains de productivité et geler les salaires pendant plusieurs années pour régler la note.

Les sociétés qui ont le plus souffert sont celles qui avaient anticipé la loi, réduisant volontairement le temps de travail et recevant des aides en échange de créations d'emplois. «Ça a été une catastrophe pour celles qui payaient bien leurs salariés», note Éric Heyer, de l'OFCE. À partir de 2000, la loi ne fixait plus aucune condition de création d'emplois pour bénéficier des allègements de charges...

Côté compétitivité, ce n'est pas mieux. Selon COE-Rexecode, la perte de plus de 3 points de parts de marché de la France dans la zone euro depuis 1999 serait ainsi largement imputable aux 35 heures, qui handicapent les entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes. «Nous avons peut-être évité l'effondrement, mais pas l'affaiblissement, concluait Laurence Parisot en 2007 dans *Besoin d'air*. Nous avons toujours le droit de jouer dans la compétition économique mondiale, mais plus en première division !»



Malgré cela, et tous les assouplissements apportés depuis 2002 (augmentation des contingents d'heures sup ; possibilité de payer les jours de RTT non pris ; exonération et défiscalisation des heures sup qui pèsent elles aussi très lourd sur les finances publiques...), les 35 heures restent une réalité. La durée hebdomadaire moyenne à temps complet dans les entreprises de plus de 10 salariés est de 35,6 heures. Seuls 10 % des salariés travaillent en fait plus de 38 heures par

semaine. Dans les TPE, la moyenne atteint 36,6 heures. Conséquence, la France fait partie des pays où l'on travaille le moins : 1 542 heures par an, soit 250 de moins qu'aux États-Unis ou 111 qu'au Royaume-Uni.

Signe encourageant

Peu d'entreprises ont dénoncé les accords 35 heures qu'elles avaient eu tant de mal à négocier. La récession, enfin, n'a rien arrangé. Les outils associés à la réduction du temps de travail (jours de RTT, compte épargne-temps, annualisation du temps de travail...) ont même été un amortisseur de crise qui a permis aux entreprises de retarder les mises en chômage partiel ou les licenciements.

Le gouvernement voit toutefois dans la forte augmentation des heures sup réalisées ces deux dernières années un signe encourageant. De 600 millions en 2006, il a atteint 900 millions en 2008, malgré la crise. Soit un nombre d'heures sup réalisées par salarié qui est passé de 24 à 36 par an. Sur le premier semestre 2009, le ministère du Travail se réjouit d'en être encore à 17 heures, malgré la récession. La thèse selon laquelle le travail se «partage» est morte, veut croire la droite, qui a fait campagne en 2007 sur l'idée que le travail crée la croissance, qui elle-même crée l'emploi.

Une nuance, cependant, à apporter aux chiffres : «Les entreprises n'avaient pas intérêt avant 2007 à déclarer leurs heures supplémentaires régulièrement travaillées», explique Jérôme Péglise, économiste à l'université de Reims. À l'en croire, les entreprises feraient juste preuve «d'une plus grande honnêteté vis-à-vis de l'Urssaf», et l'augmentation du volume d'heures sup serait moins élevée qu'elle apparaît au premier coup d'œil.

Xavier Darcos : [«Les 35 heures pour tous sont enterrées»](#)

Le Figaro.fr, 14 décembre 2009

INTERVIEW - Selon le ministre du Travail, cette réforme «a généré du stress pour les salariés qui doivent faire en 35 heures ce qu'ils faisaient avant en 39».



LE FIGARO. - Avec dix ans de recul, restez-vous aussi critique sur les 35 heures ?

Xavier DARCOS. - Même à gauche, plus grand monde n'ose s'en réclamer ! Cette réforme n'a pas créé d'emplois mais elle a apporté son lot de perversité et généré du stress pour les salariés qui devaient faire en 35 heures ce qu'ils faisaient avant en 39. Elle n'était pas non plus adaptée à la compétition internationale et donnait une vision archaïque, post-soixante-huitarde, de la société. Nous avons mis fin à cette contrainte insupportable. Les 35 heures obligatoires pour tous sont enterrées. La défiscalisation et l'exonération des charges sur les heures supplémentaires de la loi Tép ont donné aux salariés qui le

souhaitent la possibilité de travailler plus. Avec succès : le nombre d'heures sup' a augmenté de 30 % entre 2006 et 2008 et devrait à peine baisser en 2009 malgré la crise. Nous avons aussi en 2008 décontingenté le nombre d'heures supplémentaires. Nous avons enfin simplifié : le Code du travail ne compte plus que 34 articles, au lieu de 73, sur la durée du travail.

Faut-il aller plus loin et supprimer la référence légale aux 35 heures ?

Nous avons décidé en 2007 de ne pas toucher à la durée légale du travail. Et nous avons bien fait car nous n'aurions pas pu obtenir ce que nous souhaitions : permettre aux salariés qui le désirent de travailler plus pour gagner plus.

Les entreprises ont su utiliser les « RTT » face à la crise, pour limiter ou retarder les suppressions de poste...

L'annualisation du temps de travail leur a donné de la souplesse, mais cette possibilité existait avant les lois de Mme Aubry ! L'une des avancées de 2008 est aussi de renvoyer autant que possible la négociation au sein des entreprises. Car je ne suis pas choqué qu'un cadre dispose de ses vendredis, quitte à gagner moins, à partir du moment où il le choisit. Les lois Aubry, c'était 35 heures partout ; nous avons permis aux salariés et aux patrons d'en discuter directement entre eux.